

RAPPORT
N° 2017/E1/002

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017

26 ET 27 JANVIER

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES
DU « CONSEIL SCIENTIFIQUE D'ORIENTATION
ET DE GESTION CONSULTATIF DE LA CINEMATHEQUE
DE CORSE »**

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET
CULTUREL



**MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES
DU « CONSEIL SCIENTIFIQUE D'ORIENTATION ET DE GESTION
CONSULTATIF DE LA CINEMATHEQUE DE CORSE »**

**Rapport du Président
du Conseil Exécutif de Corse**

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen a pour objet de modifier la liste des membres du « Conseil scientifique d'orientation et de gestion consultatif de la Cinémathèque de Corse » (CSOG) créé par la délibération n° 13/061 AC de l'Assemblée de Corse du 15 mars 2013 (article 6) et dont la composition a été décidée par la délibération n° 13/103 AC de l'Assemblée de Corse du 17 mai 2013 (article 1), approuvant les modalités de fonctionnement de la Cinémathèque de Corse en régie simple.

I. Représentation Actuelle

En effet, la présidence revenant au Président du Conseil Exécutif de Corse, la représentation du CSOG a été établie comme suit :

- ✓ 8 représentants de l'Assemblée de Corse,
- ✓ 1 représentant du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse,
- ✓ 8 membres du bureau de l'association « La Corse et le Cinéma »,
- ✓ 1 représentant de l'Institut National de l'Audiovisuel,
- ✓ 1 représentant du Centre national du cinéma et de l'image animée,
- ✓ 1 personnalité qualifiée désignée par le Président du Conseil Exécutif de Corse.

II. Proposition de modification

Lors du COSG du 2 août 2016, présidé par Mme la conseillère exécutive, Josepha GIACOMETTI, une résolution a été prise, portant sur l'ajout au sein de ce conseil consultatif des institutions suivantes :

- ✓ 1 représentant de la Cinémathèque Française,
- ✓ 1 représentant du Syndicat Mixte de gestion de l'espace culturel « Jean-Paul de ROCCA SERRA ».

La Cinémathèque Française est un partenaire incontournable et privilégié de la Cinémathèque de Corse, son expertise en termes de patrimoine, de programmation et d'éducation à l'image est indispensable au CSOG.

S'agissant du Syndicat Mixte (gestionnaire du bâtiment pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse ainsi que de la Commune de Portivechju), sa représentation au sein du CSOG, est également indispensable en vue d'une

information régulière et transparente auprès du conseil au regard des problèmes liés au bâtiment (locaux de conservation non conformes) et des préconisations en vue de la résolution de ceux-ci.

Par ailleurs, le Conseil Exécutif de Corse avait désigné en 2014, Mme Colomba Sansonetti (Responsable pédagogique des filières audiovisuelles et cinéma de l'Institut Universitaire de Technologie di Corsica) en tant que personnalité qualifiée. L'Université de Corse devant être un partenaire privilégié de la Cinémathèque de Corse, il vous est également proposé de rajouter à la liste des membres du CSOG : 1 représentant de l'Università di Corsica. Ceci permettra de désigner si cela s'avérait nécessaire une autre personnalité qualifiée.

Je vous propose de bien vouloir en délibérer.

**SYNTHÈSE DU RAPPORT RELATIF
A LA MODIFICATION DES MEMBRES DU CSOG
DE LA CINEMATHEQUE DE CORSE**

Ce

rapport concerne la modification de la liste des membres du « Conseil scientifique d'orientation et de gestion consultatif de la Cinémathèque de Corse » créé en 2013 sur décision de l'Assemblée de Corse.

La présidence du conseil revenant au Président du Conseil Exécutif de Corse, la représentation du CSOG a été établie comme suit par délibération n° 13/061 AC de l'Assemblée de Corse du 15 mars 2013 :

- 8 représentants de l'Assemblée de Corse,
- 1 représentant du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse,
- les 8 membres du bureau de l'association « La Corse et le Cinéma »,
- 1 représentant de l'Institut National de l'Audiovisuel,
- 1 représentant du Centre national du cinéma et de l'image animée,
- 1 personnalité qualifiée désignée par le Président du Conseil Exécutif de Corse.

Cette représentation n'est pas complète car deux partenaires essentiels n'y sont pas présents :

- 1 représentant de la Cinémathèque Française
- 1 représentant du Syndicat Mixte.

Par ailleurs, il est proposé de préciser la représentation de l'Université de Corse, alors que les relations avec l'Università di Corsica sont primordiales pour l'exercice des missions de la Cinémathèque de Corse. Mme Colomba Sansonetti (responsable pédagogique des filières audiovisuel et cinéma de l'IUT di Corsica) avait été désignée en 2014 par le Conseil Exécutif en qualité de personnalité qualifiée. Ajouter l'Université de Corse dans la liste des membres, permettra au Président du Conseil Exécutif de nommer une nouvelle personnalité qualifiée si cela s'avérait opportun.

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
D'ORIENTATION ET DE GESTION CONSULTATIF
DE LA CINEMATHEQUE DE CORSE

SEANCE DU

L'An deux mille dix-sept et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 13/061 AC de l'Assemblée de Corse du 15 mars 2013 déclarant sans suite la procédure de délégation de service public relative à la gestion des activités de la cinémathèque de Corse et approuvant la reprise en régie,
- VU** la délibération n° 13/103 AC de l'Assemblée de Corse du 17 Mai 2013 approuvant les modalités de fonctionnement de la Cinémathèque de Corse en régie simple,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

MODIFIE la composition du conseil scientifique d'orientation et de gestion consultatif de la Cinémathèque de Corse, présidé par le Président du Conseil Exécutif de Corse de manière suivante :

- 8 représentants de l'Assemblée de Corse ;
- 1 représentant du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse ;
- 8 membres du bureau de l'association « La Corse et le Cinéma » ;
- 1 représentant de l'Institut National de l'Audiovisuel ;
- 1 représentant du Centre national du cinéma et de l'image animée ;
- 1 représentant de la Cinémathèque française ;
- 1 représentant du Syndicat Mixte de gestion de l'espace culturel « Jean-Paul de ROCCA SERRA » ;
- 1 représentant de l'Università di Corsica ;
- 1 personnalité qualifiée désignée par le Président du Conseil Exécutif de Corse.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AIACCIU, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI